



N° 1738

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

---

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 29 janvier 2014.

## RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR LE PROJET DE LOI, ADOPTÉ PAR LE SÉNAT, *autorisant l'approbation de l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relative à l'Office franco-québécois pour la jeunesse*,

PAR M. JEAN-RENÉ MARSAC  
Député

---

ET

**ANNEXE : TEXTE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

---

Voir les numéros :

*Sénat* : **418, 575, 576** et T.A. **159** (2012-2013).

*Assemblée nationale* : **1099**.



## SOMMAIRE

---

	<b>Pages</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>I. L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE, UN ORGANISME ANCIEN TRADUISANT UNE RELATION PRIVILÉGIÉE</b> .....	7
A. LA RELATION FRANCO-QUÉBÉCOISE : ENTRE LEGS HISTORIQUE ET CONSTRUCTION ACTIVE.....	7
B. L'OFQJ, UN ORGANISME ANCIEN QUI S'EST ADAPTÉ .....	8
C. DES ACTIVITÉS EN CONTINUEL DÉVELOPPEMENT : L'EXEMPLE DE LA SECTION FRANÇAISE.....	12
D. L'ACCROISSEMENT DES ACTIONS CONJOINTES EN PAYS TIERS EN FAVEUR DU RAYONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE.....	15
<b>II. L'OPPORTUNITÉ DE CONCLURE CETTE NOUVELLE ENTENTE</b> .....	16
A. GÉNÈSE ET PROCÉDURE.....	17
B. LE CONTENU DE L'ENTENTE .....	18
<b>CONCLUSION</b> .....	21
<b>ANNEXE 1: AUDITIONS</b> .....	23
<b>EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	25
<b>ANNEXE : TEXTE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES</b> .....	27



## INTRODUCTION

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) a été créé par le Protocole du 9 février 1968, renouvelé le 23 mai 2003. Il contribue au rapprochement des jeunes françaises et québécoises par la mise en œuvre de programmes de mobilité axés sur le développement et le perfectionnement professionnels, dans les secteurs économique, culturel, académique et social. Organisme bi-gouvernemental, il est implanté en France et au Québec.

L'OFQJ, les deux sections confondues, conseille et soutient chaque année quelques 4 000 jeunes adultes de 18 à 35 ans dans leur projet de mobilité professionnelle outre-Atlantique. En 2012, 2530 participants ont bénéficié du soutien de la section française de l'OFQJ et entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 1<sup>er</sup> mars 2013, 1838 ont bénéficié du soutien de l'OFQJ Québec.

L'Entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relative à l'Office franco-québécois pour la jeunesse, soumise à approbation, est le fruit d'un groupe de travail chargé par les ministres concernés de France et du Québec de formuler des propositions concrètes de réforme tendant à actualiser les missions et la gouvernance de l'Office.

Elle a été signée par les deux ministres après la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2011.



## **I. L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE, UN ORGANISME ANCIEN TRADUISANT UNE RELATION PRIVILÉGIÉE**

L'Office franco-québécois pour la jeunesse, créé en 1968, a pour objet de soutenir des projets pour les jeunes adultes (18-35 ans) dans une démarche professionnelle qualifiante (études, stages, jeunes entrepreneurs, réinsertion socio-professionnelle). Il est un instrument important de la coopération franco-québécoise, aux résultats tout à fait remarquables et qui poursuit son adaptation aux enjeux du temps et aux besoins de la jeunesse française et québécoise.

### **A. LA RELATION FRANCO-QUÉBÉCOISE : ENTRE LEGS HISTORIQUE ET CONSTRUCTION ACTIVE**

La relation entre la France et le Québec est tout à fait singulière. Dans la foulée du « Vive le Québec libre ! » du Général de Gaulle, des liens étroits ont été construits, une « relation directe et privilégiée » selon l'expression consacrée, qui confèrent à la Province canadienne un statut quasi-étatique pour notre diplomatie.

Cela a commencé dès les années 1960 avec la création à Paris en 1961 de la Maison du Québec, qui deviendra quelques années plus tard la Délégation générale du Québec, puis le 27 février 1965 avec la signature d'une entente sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, enfin le 24 novembre 1965 avec celle d'une entente sur la coopération culturelle, accords qui ont fait l'objet d'une approbation par échanges de lettres le même jour entre la France et le Canada. Le 9 février 1968, l'Office franco-québécois pour la Jeunesse était créé.

Depuis lors, les relations franco-québécoise se sont enrichies avec une coopération élargie à de très nombreux domaines, sous-tendue par les liens de plus en plus étroits créés entre nos deux sociétés et auxquels l'OFQJ contribue. 3 500 Français s'installent chaque année au Québec, 15 000 Français viennent soit y étudier, y faire un stage ou y travailler de façon temporaire, l'Association France-Québec regroupe 4 000 adhérents bénévoles qui œuvrent à faire connaître le Québec en France. La relation économique franco-québécoise est très dynamique : la France y est le 2ème investisseur étranger au Québec et les entreprises françaises établies sur place, essentiellement des PME, emploient environ 30 000 salariés au sein de leurs 350 filiales. Plus de 140 entreprises québécoises sont établies en France, employant environ 11 000 personnes.

La présence française au Québec s'accroît en outre dans la période actuelle de crise que traverse notre pays. Le chômage est au Québec à un niveau très faible et la nécessité de disposer d'avantages comparatifs sur le marché du travail incite à se rendre dans un pays qui offre une expérience qualifiante et l'approche très pratique, opérationnelle, des formations et des métiers au Québec est intéressante en ce sens, sans oublier le fait que dans un parcours le fait d'avoir

résidé en Amérique du nord est valorisé. Pour les Québécois, la France est une porte d'entrée sur l'Europe.

Tous ces éléments concourent à resserrer les liens humains et donc débouchent sur des projets concrets. On pressent dès lors que la coopération franco-québécoise, à un niveau individuel ou institutionnel, peut jouer un rôle moteur dans les relations avec les pays tiers, notamment dans l'espace francophone. Il faut souligner que le Québec est membre à part entière de l'Organisation internationale de la francophonie, seule organisation internationale dans laquelle il détient ce statut et qui est donc pour la province l'encontre au travers de laquelle il « existe » sur la scène internationale.

L'axe franco-québécois a prouvé qu'il fonctionnait lors de la bataille conduite au sein de l'UNESCO en faveur d'une convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, finalement adoptée en 2005 et ratifiée jusqu'ici par plus de 98 pays. Le renforcement de la relation bilatérale, notamment du fait des échanges humains croissants, laisse augurer des coopérations ciblées et, conformément à la culture québécoise, pragmatiques pour consolider l'espace francophone. L'OFQJ, qui a démontré son efficacité pour l'organisation des mobilités entre les deux territoires, est un des outils à disposition pour conduire des projets ensemble en pays tiers.

## **B. L'OFQJ, UN ORGANISME ANCIEN QUI S'EST ADAPTÉ**

L'OFQJ symptématique de la force de la relation franco-québécoise ; sa création fait suite à celle d'un organisme de même nature avec un pays qui est aussi un partenaire particulier : l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), fondé le 5 juillet 1963 pour organiser les mobilités entre la France et l'Allemagne. Il dispose d'un budget d'environ 6 millions d'euros par an.

L'Office s'adresse à un public entre 18 et 35 ans. Plus de 4 000 jeunes Français et Québécois bénéficient chaque année des programmes, parmi les 20 000 qui sont informés et orientés par l'Office. L'OFQJ est un centre de compétence et d'expertise dans le domaine de la jeunesse et à cet effet, il favorise la mobilité internationale des jeunes en mettant notamment en œuvre des programmes qui développent leur employabilité et leur capacité d'entreprendre.

L'Office propose des stages (individuels ou en groupes) dont la caractéristique commune est de lier le séjour dans l'autre communauté à une formation qualifiante, à l'acquisition d'une compétence professionnelle, à l'accès à un emploi ou à la création d'entreprise. Il intervient au niveau de la préparation des projets (aide à leur conception et à leur élaboration), de leur réalisation (cofinancement et partenariat) et de leur évaluation. Il développe les échanges de jeunes adultes à travers des programmes qui se concentrent sur le développement et le perfectionnement professionnels dans les secteurs économique, culturel et social. Trois axes stratégiques sont prioritairement encouragés :

- accroître l’employabilité des étudiants et des jeunes adultes par la réalisation de stages en milieu professionnel, renforcer celle des plus éloignés du marché du travail,

- développer les réseaux de partenaires, les échanges d’expertises et de savoir-faire, légitimer l’OFQJ en tant que laboratoire d’innovation et de création entre la France et le Québec,

- sensibiliser aux valeurs entrepreneuriales et favoriser l’internationalisation des TPE et PME.

L’OFQJ détient aujourd’hui une compétence unique en matière d’accompagnement à la mobilité et de conception et gestion de projets outre-Atlantique. Il contribue à accroître les échanges d’expertise et de savoir-faire, facilite l’insertion professionnelle et la mise en réseau de jeunes professionnels de toutes disciplines et de tous secteurs. Il peut jouer un rôle de conseil, d’accompagnement et d’intermédiaire entre les collectivités territoriales ainsi qu’entre les acteurs de la société civile. Il peut aussi entreprendre des activités de coopération franco-québécoise avec des pays tiers ou des organisations internationales.

Sur le plan de la gouvernance, l’Office est administré par un Conseil d’administration composé de huit membres français et de huit membres québécois, coprésidé par le ministre québécois des relations internationales, de la francophonie et du commerce extérieur et par le ministre français chargé de la jeunesse. Chacune des parties choisit des membres représentant les ministères ou organismes gouvernementaux intéressés, des personnalités qualifiées ainsi que quatre membres suppléants. La durée des fonctions des membres titulaires et des membres suppléants est de 4 ans. Le conseil d’administration se réunit une fois par an, alternativement en France et au Québec.

L’OFQJ comporte deux sections autonomes, chacune dirigée par un secrétaire général, équipes pluridisciplinaires d’une vingtaine de professionnels et fonctionnant avec une grande souplesse, y compris dans la définition des programmes et les modalités d’intervention.

La section québécoise de l’Office franco-québécois pour la jeunesse est désormais intégrée à LOGIQ, Les Offices jeunesse internationaux du Québec, guichet unique de la mobilité internationale jeunesse du Québec. C’est la seule organisation internationale d’Amérique du nord de ce genre. 5700 Québécois partent chaque année à l’étranger, plus de 160.000 jeunes adultes participent et il y a plus de 10.000 anciens inscrits. LOGIQ regroupe, outre la section québécoise de l’OFQJ, l’Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ), l’Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) et l’Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) créé tout récemment, en 2009. Ce regroupement traduit, outre la volonté d’une rationalisation, la dynamique d’ouverture vers l’international qui anime désormais le Québec.

C'est cette évolution qui a conduit à réfléchir à l'actualisation du protocole, tant s'agissant des missions (actions en pays tiers notamment), que de l'affirmation de l'autonomie des sections.

**PROGRAMMES ET ÉQUIVALENCES**

	FRANCE	QUÉBEC
<b>ÉTUDES ET STAGES D'ÉTUDES</b>	<p>Mobilité des étudiants et apprentis : accompagne les étudiants et les apprentis qui réalisent un stage obligatoire ou non dans le cadre de leurs études ou de leur formation professionnelle et technique.</p> <p>Poursuite d'études au Québec : accompagne les étudiants qui désirent compléter une partie de leur scolarité au Québec.</p>	<p><i>Études académiques, stages et projets étudiants</i></p> <p>Soutient l'effort d'internationalisation de l'éducation et favorise la persévérance scolaire en accompagnant les étudiants qui souhaitent réaliser une session d'études à l'étranger ou qui désirent valider les acquis de formation par un projet ou un stage international dans le cadre de leurs études.</p> <p>Appuie également les initiatives visant la persévérance scolaire développées par des professionnels de l'éducation.</p>
<b>ENTREPRENEURIAT</b>	<p><b>Premiers pas à l'export :</b> favorise l'internationalisation des TPE et PME en encourageant les jeunes entrepreneurs à tester leur potentiel d'export vers le Québec, en tant qu'ouverture sur le marché Nord-Américain.</p> <p><b>Entrepreneuriat jeunesse :</b> sensibilise la jeunesse aux valeurs entrepreneuriales par la réalisation de séjours de formation et accompagne les professionnels de l'entrepreneuriat à diffuser les bonnes pratiques et les outils de promotion de la culture entrepreneuriale entre la France et le Québec.</p>	<p><i>Entrepreneuriat</i></p> <p>Répond aux besoins des jeunes entrepreneurs qui souhaitent participer à un événement (salon d'affaires, foire, congrès, etc.), effectuer un séjour de prospection ou réaliser une mission commerciale.</p> <p>Accompagne les étudiants, les personnes ayant le souhait de développer un projet lié à l'entrepreneuriat et les agents de sensibilisation à la culture entrepreneuriale désirant participer à une activité de formation en sensibilisation aux valeurs entrepreneuriales.</p> <p>Propose aussi des activités de mentorat d'affaires internationales en jumelant des étudiants ou des jeunes diplômés à des chefs d'entreprise afin de les accompagner lors d'une mission commerciale à l'étranger.</p>
<b>DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b>	<p>Coopération professionnelle et culturelle : véritable laboratoire d'innovation et de création, ce programme favorise l'échange d'expertise, de savoir-faire et le développement de réseaux de partenaires dans tous les secteurs porteurs par la participation à des missions de formation clé en main et à des événements économiques, d'engagement citoyen ou culturels majeurs.</p>	<p><i>Développement professionnel</i></p> <p>Visé à encourager les jeunes professionnels pour le développement de leur carrière en soutenant des projets qui leur permettent d'accéder à des réseaux internationaux, d'échanger expertise et savoir-faire, de développer des compétences ou de se perfectionner.</p>

## FRANCE

## QUÉBEC

<p style="text-align: center;"><b>INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI</b></p>	<p>Stage de perfectionnement : permet d'accroître l'employabilité des demandeurs d'emploi, par la réalisation de stages en milieu professionnel et de renforcer celle des jeunes en insertion, par le biais de séjours professionnels plus courts de déstabilisation positive.</p> <p>Emploi et insertion professionnelle : Permis Vacances Travail, Jeune professionnel et Mobilité des jeunes travailleurs, permettent une expérience de travail dans le cadre d'un emploi à durée déterminée pour une période de 6 à 8 mois.</p> <p>Service civique en Francophonie : favorise le volontariat à l'international par le développement de missions de service civique pour des jeunes souhaitant s'engager au service de la collectivité et pour la promotion de la Francophonie, au Québec et dans l'ensemble de l'espace francophone</p>	<p><i>Emploi, insertion sociale et professionnelle</i></p> <p>Favorise le soutien aux demandeurs d'emploi et aux jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle qui souhaitent effectuer un stage en milieu de travail ou occuper un emploi temporaire à l'étranger. Ce programme vise principalement l'acquisition d'une expérience professionnelle à l'étranger et le renforcement de l'employabilité.</p> <p>Offre aux organismes d'aide à l'emploi la possibilité de réaliser un projet de groupe formateur à l'étranger avec des jeunes éloignés du marché du travail afin de favoriser leur retour aux études ou leur intégration en emploi.</p> <p>Apporte une aide aux jeunes travailleurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations légales de séjour et de travail pour une durée minimale de six mois et maximale de douze mois.</p>
<p style="text-align: center;"><b>ENGAGEMENT CITOYEN</b></p>	<p>Intégré au programme <b>Développement professionnel</b></p>	<p><i>Engagement citoyen</i></p> <p>Soutient les personnes socialement engagées qui désirent réaliser un projet à l'étranger en lien avec leur parcours engagé au Québec. Ce programme est conçu pour mettre en œuvre et soutenir des projets de participation citoyenne.</p> <p>Sont également admissibles dans le programme Engagement citoyen, les projets en entrepreneuriat social dont l'objectif est la participation à une activité de promotion des principes coopératifs ou d'économie sociale, en lien avec l'engagement du participant.</p>
<p style="text-align: center;"><b>RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT</b></p>	<p>Centre de ressources : accompagnement personnalisé dans la démarche de concrétisation d'un projet de mobilité professionnelle vers le Québec. Animation d'ateliers de groupe à l'OFQJ, web diffusés en direct et en différé sur YouTube</p> <p>Génération OFQJ : mise en réseau des anciens et futurs participants, et des partenaires. Mise à disposition de ressources pour faciliter l'acculturation à l'arrivée.</p> <p>Génération OFQJ – Le Cluster : Application de réseautage ouverte sur le monde permettant de construire un réseau professionnel et de cibler des contacts en fonction de centres d'intérêts et de se créer un carnet d'adresses indispensable pour le développement de carrière et l'échange d'expertise.</p>	<p>Mise en réseau des partenaires terrain et actions conjuguées programmes-communications : le nouveau système informatique entraîne une modification des pratiques de relations avec les participants et partenaires par des actions concertées programmes-communications de services à la clientèle et par la création d'un réseau de partenaires terrain de l'OFQJ visant à faciliter leur adhésion au nouveau système ainsi qu'à la nouvelle programmation.</p> <p>En sus des allocations de transport local pour les participants provenant des régions, mise en place de tournées régionales pour la promotion des programmes et de la mobilité jeunesse internationale.</p>

Source : Rapport de la 59<sup>ème</sup> Séance du Conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, Montréal, Québec, 7 octobre 2013

### C. DES ACTIVITÉS EN CONTINUEL DÉVELOPPEMENT : L'EXEMPLE DE LA SECTION FRANÇAISE

Dans un contexte de forte dynamique des échanges et compte tenu de ses limites budgétaires, la section française s'est attachée, d'une part, à renouveler ses conventions avec les collectivités territoriales pour assurer un maillage efficient du territoire au bénéfice de tous les jeunes qui pourraient tirer profit d'une mobilité au Québec pour leur parcours. Une attention particulière a été portée à la consolidation de l'efficacité des programmes proposés et à la modernisation du centre de ressources. Les ateliers de préparation au départ organisés par ce dernier depuis octobre 2012 rencontrent un franc succès. Une plateforme d'information, de formation et de structuration du réseau d'ancien a également, fort opportunément, été mise sur pied. Il est important de souligner que le développement des activités de l'Office se double d'une réflexion sur la valorisation de l'expérience acquise par les jeunes professionnels. Un certificat de mobilité OFQJ leur est remis.

Pour aller vers une reconnaissance institutionnelle de cet outil, y compris par les employeurs, un comité de pilotage a été initié par la section, réunissant l'Agence 2E2F, l'Agence française du programme européen Jeunesse en action (AFPEJA), le Bureau international jeunesse de Bruxelles (BIJ), l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), l'Office germano-polonais pour la jeunesse, et qui a été rejoint par LOGIQ en janvier 2013. De manière générale, on soulignera le rôle pilote joué par la section française dans la mobilité jeunesse internationale, avec une expertise reconnue par des organismes équivalents. Ainsi, l'OFAJ s'est inspiré du programme « Emploi et insertion professionnelle » pour son programme « Praxes » lancé en janvier 2013. Un transfert d'expertise a aussi été apporté à l'Office franco-asiatique pour la jeunesse.

En 2012, 2530 participants ont bénéficié du soutien de l'OFQJ France, confirmant la progression de l'activité côté français et de l'attractivité du Québec : 611 participants pour des emplois temporaires au Québec (Permis vacances travail, Jeune professionnel et Mobilité des Jeunes travailleurs), 703 dans la coopération professionnelle et culturelle, 739 dans les programmes de mobilité des étudiants et apprentis, 324 dans ceux de formation et emploi et 107 dans l'export<sup>(1)</sup>. Si l'on analyse les effectifs par programme, la répartition aura été la suivante : 1634 pour des stages professionnels et emplois, 688 pour des rencontres professionnelles et des réseaux, 98 pour des études et formations de courte durée, 83 pour des prestations et productions artistiques, 14 pour des missions commerciales et 1 pour un projet d'insertion.

Cette répartition actuelle se traduit par une diminution de la proportion d'étudiants (45 % en 2012 contre 63 % en 2010) au profit des demandeurs d'emplois (21 %, 936 personnes) et des jeunes actifs (32 %). 55 % des jeunes disposent d'un BAC +3.

---

(1) A ces 2518 personnes il faut ajouter 12 participants qui se sont désistés et sont recensés pour obtenir le chiffre de 2530 participants.

S'agissant des demandeurs d'emplois (moins de 8 % de chômage au Québec), les stages de perfectionnement en entreprise au Québec connaissent un succès croissant et le programme de « déstabilisation positive » offrant une première mobilité professionnelle à des jeunes très éloignés de l'emploi (un petit groupe de 5 jeunes en stage) sont très efficaces dans un parcours de resocialisation. On peut citer le stage de quatre semaines proposé par la mission locale du Blanc Mesnil avec l'appui financier la Région et dont la gestion a été assurée par l'OFQJ (accompagnement sur place pendant 10 jours compris). 150 jeunes ont participé à ce programme en 2012, avec des financements essentiellement régionaux. Au total 296 jeunes demandeurs d'emplois ont effectué un stage au Québec en 2012, ainsi que 29 volontaires en mission de Service civique. Les trois quarts des jeunes partis au Québec en 2012 ont indiqué avoir travaillé depuis leur retour lorsqu'ils ont été interrogés en juillet 2013 (statistique établie sur 201 réponses), dont 60 % en situation d'emploi, et 86,3 % sont satisfaits ou très satisfaits de cette expérience (92,4 % pour les services de l'OFQJ). S'agissant des emplois temporaires (611 participants en 2012), ils permettent de partir travailler 3 à 18 mois au Québec. On peut citer l'exemple d'une jeune professionnelle partie 12 mois sur un poste d'éducatrice spécialisée.

S'agissant des étudiants et apprentis (729 en 2012), le stage à l'étranger est un élément important de leur insertion et un tremplin vers l'emploi. 120 ententes entre établissements d'enseignement français et québécois existent. Le rapport du 59<sup>ème</sup> Conseil d'administration donne plusieurs exemples, notamment celui d'un étudiant en BTS « Communication visuelle » ayant effectué un stage de webdesigner, un étudiant en BTS-Sciences et technologie des Aliments accueilli au sein de l'entreprise « Le Miel d'Émilie » ou encore des étudiants bénéficiant du Programme poursuite d'études (44 participants) comme ce titulaire d'un Bac pro en Gestion des milieux naturels et de la faune admis au Cegep de Baie Comeau pour trois ans.

S'agissant enfin de la coopération professionnelle (176 participants), culturelle (322 participants) et de l'engagement citoyen (205 participants), l'objectif est de développer les échanges dans les domaines économique, culturel et social en proposant à des jeunes professionnels, artistes, professionnels de réseaux, organismes entreprises... des sessions de formation thématiques organisées sur 1 à 2 semaines (Mode, agroalimentaire, danse contemporaine, théâtre, décrochage scolaire, criminalité, diversité...). Dans le domaine de la culture, l'OFQJ offre aux lauréats de plusieurs prix des prestations : invitation aux Francofolies de Montréal du lauréat du prix Félix Leclerc du festival des Francofolies de La Rochelle, invitation dans différents festivals du court au Québec du lauréat du festival Off-courts de Trouville, séjour de découverte de la littérature québécoise pour le lauréat du Prix du jeune écrivain de langue française...

En sus des programmes, 745 jeunes adultes ont été accueillis individuellement sur cette année 2012 au Centre ressources dans le cadre de leur recherche de stage ou en réponse à des demandes de conseils pour leur projet ou

de contacts pour une mise en réseau professionnelle. Si l'on ajoute les 2530 participants et les 4685 candidats accompagnés par courriels ou téléphone et non-inscrits, l'OFQJ France a accompagné au total 7972 jeunes en 2012.

Pour répondre à la demande de plus en plus forte et conforter son rôle d'instrument d'insertion ou de réinsertion professionnelle, la section française poursuit une politique de conventionnement avec les collectivités territoriales pourvoyeuses de financements. Après les conventions conclues avec plusieurs régions notamment, le 17 décembre dernier, une convention-cadre pour favoriser la mobilité des jeunes a été signée avec l'ARF, l'AMGVF et l'ADF.

Sur un plan budgétaire, L'OFQJ, section française, bénéficie d'un budget de 2,5 millions d'euros, alimenté par la contribution de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (2 millions d'euros environ) et d'autres partenaires financiers (autres ministères, collectivités, entreprises). Il emploie quarante-trois personnes : vingt-trois à la section québécoise, vingt à la section française. Au cours des dix dernières années, le nombre de participants a doublé, augmentant le pourcentage de leur participation dans les recettes, de même que la part des dépenses affectée aux programmes. La dotation de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère des Sports a stagné (1,9 million d'euros). Le ministère des Affaires étrangères a contribué en 2012 à hauteur de 95 000 euros.

### *Rapport de gestion des comptes 2012 – section france*

Éléments	2003	2005	2007	2009	2011	2012
Effectifs	1219	1573	1765	1808	2362	2530
% DJEPVA	79,8%	70,9%	65%	63,1%	58,6%	56,4%
% subventions	1,7%	10,5%	7,9%	2,7%	3,4%	2,8%
% Régions	-	1%	5,2%	7,9%	6%	7,7%
% participants	14,7%	16,2%	19,6%	22,6%	26,2%	27,1%
Total des produits	2 407 K€	2 708 K€	2 963 K€	3 053 K€	3 284 K€	3 411 K€
Total des charges	2 390 K€	2 711 K€	2 958 K€	3 058 K€	3 344 K€	3 553 K€
Résultat hors dotations	144 K€	80 K€	82 K€	53 K€	13 K€	-73 K€
% Coût programmes	32,4%	43,5%	51,5%	48,4%	53,9%	55,6%
% Coût structurel	62,3%	51,9%	45,9%	44,3%	43,9%	42,2%

#### D. L'ACCROISSEMENT DES ACTIONS CONJOINTES EN PAYS TIERS EN FAVEUR DU RAYONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

La francophonie est une des priorités en développement important. Les projets culturels notamment permettent de resserrer les réseaux de mobilité francophones et de coopération franco-qubécoise à l'internationale : France-Wallonie-Bruxelles-Québec dans le domaine du théâtre et France-Québec-Wallonie-Bruxelles-Chine pour les résidences d'artistes. Chaque année, ce sont environ 25 jeunes francophones qui participent à des projets culturels développés par l'OFQJ, en France ou au Québec, y compris des jeunes de pays tiers ; ainsi au Festival TransAmériques de Montréal ou au Festival Off-courts de Trouville. 5 jeunes français se sont rendus en 2013 à un séminaire de formation destiné à des artistes engagés de la scène urbaine organisé à Douala par le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC) réunissant aussi 4 Québécois et 10 Camerounais. Toujours sur les questions citoyennes, une délégation jeunesse internationale s'est rendu au Forum social mondial de Tunis en 2013 (12 Québécois, 9 Français, 5 Belges) et 11 Québécois et 10 Français ont pris part aux 5èmes Rencontres de l'éducation citoyenne au Maroc.

En outre, de plus en plus de projets sont conduits par deux francophones de pays différents en direction d'un troisième. Par exemple, entre avril 2012 et août 2013, un appui a été apporté par l'OFQJ à plus de 4500 jeunes Québécois pour aller dans d'autres pays de la francophonie : la moitié en France, 20 % en Wallonie-Bruxelles et 16 % dans les autres pays francophones. Ce dernier pourcentage est encourageant. La première destination choisie est le Sénégal.

Une initiative récente très intéressante mérite également d'être mentionnée : le programme Tandem, mis en place avec le ministère des Affaires étrangères. Expérimenté en 2012, il est conçu comme un dispositif de placement de stagiaires et volontaires français et québécois en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces candidats ont été dans un premier temps accueilli dans les Alliances françaises. Cette ouverture des activités conduites avec le Québec en direction de pays tiers contribue indéniablement à la promotion de la francophonie dans les Amériques et à l'ébauche d'un espace de mobilité élargi. 13 missions ont eu lieu en 2012, l'objectif étant la consolidation mais aussi l'extension à d'autres territoires. 2013 a vu la réalisation de Cinq Tandems. Le programme « Insertion professionnelle et emploi » intègre un « service civique en Francophonie ».

Par ailleurs, l'OFQJ apporte son appui à des événements internationaux. Tout d'abord, en partenariat avec l'Organisation internationale de la francophonie et le ministère des Affaires étrangères, l'OFQJ France a permis à 100 jeunes de participer au premier Forum de la langue française qui s'est tenu à Québec en 2012. La promotion française était composée de 76 participants : 37 Français soutenus par l'OFQJ et 39 francophones <sup>(1)</sup> soutenus par le MAE. S'y ajoutaient

---

(1) R ressortissants des pays suivants : Algérie, Australie, Bénin, Bolivie, Cambodge, Cap-Vert, Chine, Chypre, Corée du Sud, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Indonésie, Islande, Israël, Japon,

des Belges francophones et deux américains de Louisiane et d'Haïti grâce aux partenariats de LOGIQ. L'OFQJ a également recruté et mis à disposition, pour le Forum, trois jeunes professionnels venant en appui aux chefs de projets pendant six mois : un assistant aux opérations, un assistant à la programmation et un assistant aux communications. Parallèlement, 9 jeunes entrepreneurs français ont pris part à la RIFE (Rencontre internationale de la francophonie économique), dans le cadre du programme Export et entrepreneuriat. De même, une délégation jeunesse internationale a été constituée pour participer au Forum mondial des femmes francophones qui s'est tenu le 21 mars 2013 à Paris : la délégation LOGIQ était composée de 14 Québécoises, de 2 journalistes et de 4 Africaines recrutées en collaboration avec l'Union africaine, et la délégation OFQJ France regroupait 10 Françaises et dix ressortissantes d'autres pays de la Francophonie.

Ensuite, des délégations franco-québécoises sont de plus en plus souvent présentes dans des rendez-vous économiques ou des formations en entrepreneuriat, en cohérence avec ses missions en direction des jeunes professionnels. C'était le cas à Africallia à Ouagadougou (17 entreprises françaises), à la Treizième École d'été des jeunes entrepreneurs à Sousse en Tunisie (5 Français en formation), au Sommet international des coopératives à Québec (16 jeunes professionnels et entrepreneurs français en économie sociale et solidaire), au 35<sup>ème</sup> Congrès français des sociétés coopératives et participatives à Marseille. La tendance est à l'accroissement de la participation de jeunes francophones de pays tiers, qui fut ainsi effective lors du Forum des jeunes pour le développement durable et l'innovation en Méditerranée qui s'est tenu à Rabat.

## II. L'OPPORTUNITÉ DE CONCLURE CETTE NOUVELLE ENTENTE

L'Office franco-québécois pour la jeunesse remporte un fort succès et sa faculté d'adaptation à la demande et au besoin l'ont conduit à évoluer de telle sorte que le protocole de 2003 nécessitait sans aucun doute une actualisation. Comme indiqué précédemment, cette évolution est double :

– dans la définition des missions, dès lors qu'une ouverture plus grande à l'international s'opère et que les deux gouvernements souhaitent l'inscrire aussi dans l'action commune en faveur de la francophonie, mais aussi que les deux sections souhaitent renforcer la part de leur programmes consacrée à l'employabilité et la capacité d'entreprendre,

– dans la gouvernance, avec les changements intervenus au Québec par le regroupement des offices internationaux dans LOGIQ, qui suppose de repenser l'architecture de cet organisme intergouvernemental pour que le Conseil d'administration joue un rôle de coordination.

## A. GÉNÈSE ET PROCÉDURE

Au cours de sa 50<sup>e</sup> séance du 18 décembre 2009, le Conseil d'administration de l'OFQJ a adopté la recommandation suivante : « *L'OFQJ doit moderniser son protocole en mettant sur pied un comité conjoint France-Québec ayant pour mandat de formuler des recommandations sur la modernisation du Protocole relatif à l'OFQJ, notamment sur :*

– *l'autonomie de gestion des sections française et québécoise et les responsabilités de chacune,*

– *la gouvernance de l'organisme,*

– *les interventions dans les pays tiers. »*

Le groupe de travail qui s'est constitué à cet effet a rapidement travaillé et abouti à l'Entente signée le 8 décembre 2011. Deux précisions juridiques méritent d'être apportées.

La première concerne la possibilité de signer un accord international avec le Québec. Une clause spéciale, dite « clause-parapluie », autorise la conclusion d'un accord avec la province du Québec, sous les conditions suivantes : l'entente avec le Québec doit porter sur des matières visées par le texte conclu entre le Canada et le pays tiers, elle ne doit pas contenir de dispositions contraires à ce dernier et elle doit se limiter à la compétence reconnue à la province dans la Constitution canadienne. Or, en vertu des dispositions constitutionnelles canadiennes, l'éducation relève des compétences exclusives des provinces. De plus, l'accord culturel entre la France et le Canada, signé le 17 novembre 1965, et son annexe, prévoit bien que « *l'éducation et les relations culturelles (...) pourront faire l'objet d'ententes conclues avec les provinces du Canada. Dans ce cas, le Gouvernement français en informera le Gouvernement canadien. L'habilitation des provinces à conclure de telles ententes résultera soit du fait qu'elles se seront référées à l'accord culturel de ce jour, soit de l'assentiment que leur aura donné le Gouvernement fédéral.* » Le Protocole établissant l'OFQJ en 1968 n'a pas été formellement approuvé par les autorités canadiennes mais a été pris sur la base de l'entente du 27 février 1965 signée entre la France et le Québec, et approuvée, le même jour, par le Gouvernement du Canada dans un échange de lettres publié par décret 65-259 du 31 mars 1965. Les autorités canadiennes ont été officiellement informées de la conclusion de l'Entente signée le 8 décembre 2011.

La seconde précision juridique concerne l'approbation parlementaire. Les précédents protocoles n'y avaient pas été soumis, mais le Conseil d'État a estimé (le 31 janvier 2013) que l'entente, si elle ne produit pas en elle-même de charges, se substitue à un protocole qui produisait cet effet, prévoyant ainsi que chacune des sections, française et québécoise, dispose d'un fonds auquel s'applique la législation en vigueur sur leur territoire respectif, et qu'à ce titre elle nécessite une approbation parlementaire conformément à la jurisprudence du Conseil sur le champ de l'article 53 de la Constitution. Votre Rapporteur insiste sur le fait que

l'Entente n'affecte en rien la situation des finances publiques par rapport à l'existant.

## **B. LE CONTENU DE L'ENTENTE**

L'Entente a pour double objet d'actualiser les missions de l'Office et de réformer sa gouvernance. Elle contient à cet effet 18 articles dont les dispositions sont ci-après commentées.

Le titre 1<sup>er</sup> de l'Entente concerne le statut de l'Office et propose une rédaction nouvelle afin de respecter la pratique du Québec de dénommer « entente » les accords qu'il conclut en droit international. Il précise que l'Office a la personnalité juridique et qu'il jouit en France et au Québec de l'autonomie de gestion et d'administration.

Le titre 2 précise les missions de l'Office : il inscrit la relation bilatérale dans le cadre de la Francophonie, redéfinit les missions de l'Office en fonction des objectifs de la coopération franco-québécoise, développe l'orientation relative à l'employabilité à la capacité d'entreprendre des jeunes, et réaffirme la possibilité d'entreprendre des activités avec des pays tiers. L'expertise de l'office en matière de jeunesse est explicitement reconnue et son rôle de conseil et d'accompagnement auprès des jeunes, des collectivités territoriales et autres acteurs est encouragé.

Le titre 3 rappelle les moyens d'action de l'Office, il précise la responsabilité de chaque section en matière de budget et de mise en œuvre des programmes. L'article 3 prévoit ainsi la mise en place de conseils de section, chacun responsable de son budget et de la mise en œuvre des programmes, conférant une autonomie accrue à chaque section. Les modifications touchent à la gouvernance interne de l'Office et n'auront pas d'impact sur les subventions versées par celui-ci aux bénéficiaires. Chaque section de l'Office applique la législation en vigueur sur son territoire.

Le titre 4 est consacré au conseil d'administration de l'Office. La composition du conseil d'administration est précisée, en particulier en ce qui concerne les membres jeunes et les suppléants. Plus précisément, la nomination de deux personnalités de moins de 35 ans sur les huit membres permet de rapprocher la gouvernance de l'OFQJ de son public afin que celui-ci se reconnaisse dans cet organisme et des suppléants issus du même secteur que les titulaires pourront explicitement être désignés. En cas de démission, le remplaçant sera nommé jusqu'au terme qui aurait été celui du démissionnaire. Cela permet un renouvellement (ou une reconduction) de l'ensemble des administrateurs en même temps. L'Office est co-présidé par les ministres (qui jusqu'à présent n'étaient pas désignés par le texte, l'entente permettant de corriger cette erreur matérielle) désignés par leur gouvernement respectif ; le conseil d'administration est composé de représentants des pouvoirs publics (4) et de la société civile (4), ce terme remplaçant celui de « personnalités qualifiées » (les personnalités qualifiées

pouvaient appartenir aux pouvoirs publics, ce qui surreprésentait ceux-ci et ne permettait pas la représentation des sociétés). Les règles de réunions du conseil d'administration (lieu, périodicité, conditions de délibération) sont reconduites.

Le titre 5 concerne les pouvoirs du conseil d'administration qui sont inchangés mais avec une rédaction plus claire. Le titre, à l'article 11, ajoute l'articulation de pouvoirs avec les conseils de section et ajoute une compétence de veille sur l'évaluation des activités de l'Office. On notera que le principe de délibérations à la majorité des  $\frac{3}{4}$  des membres présents figurait déjà dans le protocole de 2003 et que cela n'a pas été jusqu'à présent une source de blocage dans le fonctionnement de l'Office.

Le titre 6 concerne les conseils de sections, qui formalisent le fonctionnement des réunions d'administrateurs français et réunions d'administrateurs québécois qui se déroulent une fois par trimestre. Il porte sur les pouvoirs relatifs à l'adoption des programmes élaborés par les Secrétaires généraux et à l'adoption des budgets de section. C'est l'article 12 qui énonce ces modifications améliorant la gouvernance de l'office : les administrateurs de chaque partie donnent les orientations et approuvant le budget de leur section. Encore une fois, l'autonomie des sections a toujours existé et n'a pas empêché des orientations communes, et elle est juridiquement reconnue désormais. Le conseil d'administration conserve ses pouvoirs sur la personnalité juridique unique que constitue l'OFQJ ; il veille à la cohérence des actions des deux sections et à la mise en œuvre d'actions conjointes.

Le titre 7 est relatif aux secrétaires généraux. Il précise leurs missions et définit leurs responsabilités d'une part vis-à-vis de leur section et du conseil de section et d'autre part vis-à-vis du conseil d'administration. Il précise que la gestion du personnel est régit selon la législation en vigueur sur le territoire respectif de chaque section.

Le titre 8 se réfère à un contrôleur budgétaire supranational commun désigné. Le changement des modalités de contrôle des comptes permet l'harmonisation de la procédure avec un vérificateur commun afin d'avoir une vision globale des comptes de chaque section et de l'Office dans son ensemble. En outre, il prévoit les modalités de modification et d'entrée en vigueur de l'entente et sa substitution aux protocoles antérieurs.

Conformément à l'article 14, chacune des Parties notifie à l'autre l'accomplissement des procédures internes requises en ce qui la concerne pour l'entrée en vigueur l'Entente, qui prend effet le premier jour du mois suivant la réception de la seconde notification. Le Québec a déjà achevé ses procédures internes. Elle entrera donc en vigueur le premier jour du mois suivant la réception par le Québec de la notification de l'approbation par la France, pour laquelle Votre Rapporteur émet un avis favorable.



## CONCLUSION

L'Entente soumise à approbation n'a d'autre objet que d'actualiser les missions et la gouvernance de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, outil précieux de notre coopération avec le Québec dont l'ouverture en direction de pays tiers doit être confortée. Votre Rapporteur ne peut en conséquence que donner un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Il souhaite en revanche attirer l'attention sur le statut juridique de l'OFQJ. L'Entente, comme le Protocole en vigueur, prévoit seulement qu'il bénéficie d'une personnalité morale unique disposant de l'autonomie de gestion et d'administration. Il n'est pas expressément énoncé, comme c'est le cas pour l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), qu'il est un organisme international. En conséquence, il ne peut se prévaloir des immunités et privilèges associés, même s'il bénéficie en pratique d'une exonération fiscale. Votre Rapporteur souhaiterait que son statut puisse être clarifié d'une manière ou d'une autre, par exemple, s'agissant des questions fiscales, par avenant à l'Entente fiscale signée le 1<sup>er</sup> septembre 1987.



**ANNEXE 1**

**AUDITIONS :**

*Néant*



## EXAMEN EN COMMISSION

La commission examine le présent projet de loi au cours de sa séance du mercredi 29 janvier 2014, à 9 heures 45.

Après l'exposé du rapporteur, un débat a lieu.

**M. Pouria Amirshahi.** Je suis ravi de cet excellent rapport. Je voudrais faire deux remarques pour nourrir nos réflexions ultérieures, à la faveur de cette approbation si elle avait lieu.

La première, c'est que l'Office québécois s'est élargi, au départ d'une relation strictement franco-québécoise, à une relation plus large en étant intégré à un organisme, LOGIQ, qui développe des programmes similaires au bénéfice de jeunes d'autres nations, y compris non francophones. De ce point de vue, il serait utile pour nous de réfléchir, au-delà de notre relation particulière dans le domaine de la jeunesse avec les Allemands et les Québécois, à un organisme plus large dédié à la mobilité internationale de nos jeunes.

La deuxième remarque est beaucoup plus francophone. L'Office franco-québécois pour la jeunesse peut constituer, à mon avis, la préfiguration d'un Office francophone pour la jeunesse, qui permettrait à l'ensemble des pays francophones de mettre en place un espace international de mobilité, que ce soit à travers les études, les Erasmus francophones ou les formations professionnelles. Il me paraît indispensable de consolider cet espace francophone par plus d'intégration et de mobilité des jeunes. L'Office francophone pourrait être ce point d'appui, à vocation plus internationale et plus multilatérale. L'idée francophone aurait beaucoup à y gagner.

**M. Jacques Myard.** Vive le Québec libre ! De Gaulle avait raison, l'entente que vous nous présentez est un véritable accord international ! Avec une seule nuance : il ne s'agit pas ici de discuter de sa ratification – qui est la forme solennelle – mais de l'approbation, en forme simplifiée. Il est clair que le Québec est devenu un État souverain et qu'il signe, comme tel, des accords internationaux dans des domaines spécifiques.

**M. Michel Terrot.** On a pu se rendre compte, à l'occasion du déplacement d'une délégation de la mission sur la francophonie conduite par M. Amirshahi, que la partie québécoise de l'Office était extrêmement dynamique. Je forme le vœu que la partie française le soit tout autant et qu'elle fasse preuve d'autant d'entrain, d'allant et de recherche pour développer la francophonie, notamment sous l'angle économique et culturel.

Pour le reste, c'est un texte qui ne peut que renforcer notre coopération et s'intégrer complètement dans la recherche d'une francophonie plus active. Je suis évidemment favorable à son adoption.

**M. Jean-René Marsac, rapporteur.** M. Myard a complètement raison : il s'agit bien d'une approbation, comme le stipule le titre du projet de loi.

J'ai participé à la mission d'information sur la francophonie. Il est vrai que les Québécois développent leur ouverture vers l'international comme le révèle le regroupement de leurs offices jeunesse et leur approche en matière de francophonie. Nous avons vu ce qu'ils faisaient sur le continent américain et ce qu'ils souhaitent faire ou ce qu'ils ont déjà entrepris avec les pays africains. Dire que l'Office québécois est très dynamique, c'est incontestable ; sous-entendre que l'Office français le serait moins ne me semble pas justifié. Il y a un certain nombre d'actions réalisées par la section française, exposées dans le rapport, qui sont très intéressantes. Il s'agit entre autre du soutien à la mobilité pour des jeunes peu qualifiés dans des programmes liés à des processus d'insertion. Le Québec est un bon tremplin pour une expérience internationale pour des jeunes qui maîtrisent essentiellement le français. Mais il est vrai que l'Office doit gagner en visibilité dans le paysage français de la mobilité.

Pour répondre aux deux propositions de Pouria Amirshahi d'ouverture de cet Office franco-québécois à d'autres pays et de réorganisation des offices de la jeunesse en France, je pense qu'une réflexion mérite d'être conduite. Cette initiative intéresse la dimension mobilité internationale de la jeunesse d'une part et la dimension francophonie d'autre part. Je propose qu'on relaye ces propositions et qu'on voit à la fois avec la section française de l'Office et le gouvernement ce que l'on peut faire de ces pistes de travail.

**M. André Schneider.** Je souhaite simplement insister sur le rôle que jouent la section française et la section québécoise dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. Là aussi, nous finançons des bourses et nous organisons un Parlement des jeunes à travers le monde. Il est utile de rappeler que les principaux contributeurs sont la France et le Québec, avant la Belgique et d'autres pays. Je crois que, depuis des années, la France et le Québec ont la même démarche et une action très forte en ce sens. Il est à souhaiter que cela perdure.

Suivant les conclusions du rapporteur, la commission *adopte* sans modification le projet de loi (n° 1099).

## **ANNEXE**

### **TEXTE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

#### **Article unique**

*(Non modifié)*

Est autorisée l'approbation de l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relative à l'Office franco-québécois pour la jeunesse, signée à Québec le 8 décembre 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi.